© Drogues Info Service - 19 juin 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Test urinaire

Par Profil supprimé Postée le 14/06/2015 16:29

Bonjour

J'ai été fumeur de cannabis régulier pendant 3 ans, je suis en phase d'arrêt depuis 15 jours maintenant, et je dois subir un test urinaire contrôlé par la sous préfecture pour récupérer mon permis.

Il est marqué que c'est un test de détection de sucre d'albumine et je sais que pour un fumeur régulier il faut environ 2 mois pour qu'il n'y est plus de trace de THC dans l'urine.

J'ai très peur d'être positif, est-ce que je cours un risque avec ce test de ne plus récupérer mon permis alors qu'il y a de fortes chances que j'ai encore du THC dans l'urine ?!

Merci, cordialement.

Mise en ligne le 16/06/2015

Bonjour,

Vous devez effectuer un test urinaire pour récupérer votre permis voiture et vous êtes inquiet de ne pas pouvoir le faire.

En effet pour pouvoir récupérer votre permis, vous devrez impérativement être en mesure de présenter des résultats négatifs au test de dépistage. Tant que ce n'est pas le cas, la durée de la suspension sera prolongée.

Le délai de positivité concernant le THC (tétrahydrocannabinol delta 9) dans les urines est compris entre 15 et 77 jours après votre dernière consommation, et ce pour une consommation régulière ce qui était votre cas.

Pour vous rassurer vous pouvez effectuer un test auparavant, en vous procurant un test de dépistage urinaire en pharmacie.

Bien à vous.